## PREPARER VOTRE TEMPS EN STRUCTURE D'ALTERNANCE

En parallèle des heures en centre de formation vous devez effectuer un stage dans une ou plusieurs structures d'alternance. C'est un temps très important de votre formation car il vous permettra :

- De mettre en pratique des contenus vus en cours en centre de formation
- De voir et encadrer dans d'autres conditions, avec d'autres moyens, d'autres méthodes...
- De prendre en charge d'autres types d'activités (qui ne seront pas vu en centre par exemple)
- De mettre en place un projet d'animation support de votre certification UC 1-2
- De prendre en charge un groupe de 3-7 ans qui sera le support de votre certification UC3

## Il est donc important :

- D'avoir une structure de référence où vous allez passer un temps important, vous intégrer totalement à l'équipe, mettre en place votre projet d'animation
- D'avoir des structures complémentaires pour pratiquer les autres activités (inexistante dans votre structure principale)
- Avoir des structures aux statuts juridiques différents : Collectivités territoriales, associations, structure commerciale

Concernant les volumes horaires, voici ce qu'il est obligatoire de mettre en place et préconisé :

FORMATION EN ENTREPRISE		heures de stage en structure d'alternance	400 h	
	OBLIGATOIRE	encadrement de public scolaire dont 1 groupe de 3-7 ans aisance aquatique	50h	soit à minima 2 créneaux de 45min par semaine
		encadrement de groupes en club - dont 1 groupe de 3-7 ans aisance aquatique	30h	soit à minima 1 créneau de 1h par semaine
		aquagym (quel que soit le type de structure)	50h	peut-être fait dans 1 ou 2 structures dont au moins une société commerciale – nécessité pratiquer divers type d'aquagym (aqua cycling, aqua form)
		Bébé nageur ou/et jardin aquatique	10h	peut-être fait sur une seule partie de l'année ou toute l'année
		participation à l'organisation d'une validation de pass' sport de l'eau		
		entrainement personnel (1h30 par semaine)	45h	pas forcément comptabilisé dans les 400h
	TRES FORTEMENT RECOMMANDE	encadrement publics en situation de handicap		
		encadrement public particulier : sport santé, aquaphobie,		
		visite d'une installation (système eau, air…)	2h	la visite de la piscine de Croppet et Mallarmé sera fait pendant les heures en centre

<u>Un maximum</u> de 15 h de surveillance en binôme nous semble suffisant pour inculquer au stagiaire les compétences de surveillance

Au total, un minimum de 400 heures de stage est à réaliser. Au stagiaire, au tuteur de décider quel quota d'heure augmenter pour arriver à 400 heures.

A ajouter à cela la nécessité pour le stagiaire de s'entraîner pour perfectionner ses nages au regard de son niveau et de ses besoins.

ATTENTION : pour les apprentis ou salariés de la structure c'est à l'employeur de voir par quelles activités sera complété votre temps de travail au sein de la structure.